



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A

8, AVENUE ROLAND GARROS - BP 40 245
F-33698 MERIGNAC CEDEX

<http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL

☎ : 05 57 92 57 92
Fax : 05 57 92 57 99
RSFTA : LFFAYNYX
✉ : bni.sia@regis-dgac.net

SERVICE COMMERCIAL

☎ : 05 57 92 56 68
Fax : 05 57 92 56 69
✉ : sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP
093/09

PUB : 11 JUIN

LIEU : FIR Paris (LFFF) et AD suivants : Châteaudun (LFOC), Orléans Bricy (LFOJ), Orléans Saint Denis de l'Hôtel (LFOZ), Le Mans Arnage (LFRM) et Mortagne au Perche (LFAX)

VALIDITE : Du 30 Juin au 3 Juillet 2009

OBJET : Entraînement au Défilé aérien du 14 Juillet 2009

1 DESCRIPTION

A l'occasion des entraînements de l'Armée de l'air pour le défilé aérien du 14 Juillet 2009, création à titre temporaire d'une zone réglementée (ZRT) dans la région des aérodromes de Châteaudun et d'Orléans Bricy.

2 LIMITES DE L'ESPACE AERIEN CONCERNE

2.1 Limites latérales

48°36'53"N – 000°32'12"E

48°37'22"N – 001°04'44"E

48°36'03"N – 001°23'02"E

48°09'00"N – 001°34'31"E

48°09'00"N – 002°08'00"E

48°01'33"N – 002°12'00"E

47°55'00"N – 002°12'00"E

47°44'30"N – 001°32'30"E

47°49'19"N – 001°17'02"E

47°45'00"N – 000°55'00"E

47°37'30"N – 000°37'36"E

47°43'50"N – 000°04'50"E

48°04'26"N – 000°17'02"W

48°19'14"N – 000°02'32"E,

48°36'53"N – 000°32'12"E

A l'exclusion uniquement des parties interférentes :

- de la ZIT Nr 34 de SAINT LAURENT DES EAUX, qui conserve son statut habituel,

- d'un volume de 1,5 NM de rayon centré sur l'ARP d'ORLEANS SAINT DENIS DE L' HOTEL allant de SFC à 1500 ft AMSL.

2.2 Limites verticales

SFC / 4500FT AMSL sauf sous la TMA 1 de PARIS où le plafond est limité à 3500 ft AMSL.

3 DATES ET HEURES D'ACTIVITE (UTC)

Le 30 juin 2009 de 08H15 à 10H30

Report éventuel les 01, 02 et 03 juillet 2009 de 08H15 à 10H30

4 CONDITIONS DE PENETRATION POUR LES VOLS CAG (IFR/VFR) ET CAM (A/B/C/V)

Contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Châteaudun APP 123.200Mhz :

- ACFT participant au défilé
- ACFT en procédure d'arrivée ou de départ de CHATEAUDUN, d'ORLEANS BRICY et ORLEANS SAINT DENIS DE L'HOTEL (Cf. paragraphe 8.4). Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols.
- ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

5 ORGANISME GESTIONNAIRE

Châteaudun APP

6 SERVICES RENDUS

Pour les aéronefs autorisés à pénétrer dans la ZRT, les services de la CA qui leur sont rendus par Châteaudun APP sont conformes à la classe d'espace existante.

7 INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

CHATEAUDUN APP/TWR	123.200Mhz	125.625Mhz
ORLEANS BRICY APP/TWR	122.700Mhz	124.800Mhz
TOURS APP/TWR	121.000Mhz	118.300Mhz
PARIS ACC/FIC	118.725Mhz	129.625Mhz
SEINE INFO	118.050Mhz	134.875Mhz
NANTES INFO	129.875Mhz	

8 DISPOSITION PARTICULIERES

Pendant les périodes d'activités décrites au § 3

8.1 Fermeture d'aérodromes

Les aérodromes du Mans Arnage et de Mortagne au Perche seront fermés à tout trafic. De même, les aérodromes de Châteaudun et d'Orléans Bricy seront réservés aux seuls aéronefs participants sauf missions prioritaires (sur demande préalable à la Direction des vols).

8.2 Activités suspendues dans la ZRT

Activités de parachutage Nr 206, 207 et 251

Activités d'aéromodélisme Nr°8899 (NOTTONVILLE)

Activités vélivoles sur itinéraires dérogatoires et en espace aérien déclassable (TMA 8 et 1.2 d'Orléans) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,

Toutes les activités d'ULM et de vol libre

8.3 Espaces contrôlés, Zones Réglementées et Dangereuses interférentes

Aucune activité ne devra être programmée dans les :

- LF-R 149A ORLEANNAIS du RTBA défense
- LF-D 574 AUVOURS
- LF-R 156 AUVOURS abritant le ballon captif Nr 894 SYDEREC

8.4 Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel

CAG/IFR : La desserte de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel (LFOZ) est garantie aux aéronefs avec possibilité de régulation de débit comme mentionné au § 4.

CAG/VFR : Tous les départs ou arrivées pouvant interférer avec la ZRT sont soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans Bricy (Cf. § 9)

9 ORGANISMES A CONSULTER**9.1 Avant l'exercice**

Escadron des Services de la Circulation Aérienne 1C.123

Base aérienne 123

BP 01

45998 ORLEANS ARMEES

Commandant ESCA :

TEL 02.38.42.68.95

PNIA : 811 123 68 95

Chef de quart d'Orléans Bricy :

TEL 02.38.42.66.45 ou 02.38.75.38.54

9.2 Pendant l'exercice

Approche de Châteaudun (activée pour l'entraînement)

TEL : 02.37.44.82.89

PNIA : 811 279 82 89

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

INTENTIONALLY LEFT BLANK

